

**DELIBERATION**

**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

*nombre de membres : 14*

*quorum : 5*

*titulaires présents : 10*

*pouvoir : 0*

*ayant pris part à la  
délibération : 10*

*date de la convocation :*

25 janvier 2022

**SEANCE DU 2 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le deux février à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Bonzée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2022/02 N°3B**

**Objet de la Délibération :** Présents : Mmes H.OLIVIER, E.KAMPMAN, J.ANTOINE  
**Avenant au marché de tri des recyclables sur le Sud Meusien** MM D.MOUSSA, J-P.COLIN, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT, P.HENRY, P. DEHAND,  
Était excusés : MM S.OBARA, S.LAMBERT,  
Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le marché de tri des recyclables secs hors verre du sud Meusiens (lot 2-2). Marché passé en 2017 pour une durée de 5 ans reconduction 2 fois un an (01/01/2018 au 31/12/2022). Le titulaire du marché est la société SUEZ, la prestation est effectuée sur le centre de tri d'Epinal

Vu le passage en extension de consignes de tri (ECT) sur la Communauté de communes des Portes de Meuse à compter d'octobre 2022.

Vu la demande de SUEZ, de basculer le tri des emballages de la CC de Portes de Meuse sur un fonctionnement 100% ECT dès avril 2022, sans quoi à compter de cette date la CC des Portes de Meuse serait la seule collectivité hors ECT sur le centre de tri d'Epinal,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Bureau**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter la proposition d'avenant au marché de tri des recyclables du Sud Meusien (lot 2-2).

**PRECISE** que le tarif de tri en ECT proposé par SUEZ est de 165 € HT. Ce tarif s'appliquerait à partir d'octobre 2022.

Pour la période d'avril à octobre, SUEZ étant à l'origine de la demande et comme la collectivité ne touchera pas de bonification des soutiens CITEO, SUEZ propose de trier en ECT avec le prix de tri hors ECT.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-055-200046647-20220202-2022\_02\_3B-

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



**Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le**

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy, 6 Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2022

Application agréée E-legalite.com